

# Déclaration au titre de l'article R.214-53 du code de l'environnement Régime de l'antériorité

## *Rubrique 3.3.1.0. assèchement de zone humide*

Ce cadre de déclaration est adapté uniquement à une demande de reconnaissance d'antériorité.

### **1 NOM ET ADRESSE DU DEMANDEUR**

Organisme / Nom Prénom :

Adresse :

Tél :

Télécopie :

Courriel :

N° SIRET ou date de naissance si pas de n° SIRET :

### **2. EMPLACEMENT DE L'INSTALLATION, DE L'OUVRAGE OU DE L'ACTIVITE**

Commune :

Parcelles concernées :

Lieu-dit	Section	N°	Surface

Cours d'eau concerné :

### 3. NATURE, CONSISTANCE, VOLUME, OBJET DE L'OUVRAGE, DE L'INSTALLATION OU DE L'ACTIVITE ET RUBRIQUES CONCERNEES

Description succincte des ouvrages de drainage existants : indiquer la longueur des ouvrages en mètres et leurs dates de création

\*Rigole : largeur max : 30cm et profondeur max : 30cm

\*\*Fossés : largeur max : 30cm et profondeur max : 60cm

Parcelle	Rigoles*	Fossés**	Drains enterrés	Date de création

⇒ Joindre un plan cadastral avec le report des ouvrages

⇒ Joindre un plan de situation (IGN 1/25000)

Fréquence d'entretien :

Rubrique de la nomenclature :

**3.3.1.0.** Assèchement, mise en eau, imperméabilisation, remblais de zones humides ou de marais, la zone asséchée ou mise en eau étant :

- 1) Supérieur ou égale à 1 ha (A) ;
- 2) Supérieure à 0,1 ha, mais inférieure à 1 ha (D).

Signature du demandeur :

Formulaire à retourner au Service Police de l'Eau

DDT de la Loire

Service Eau et Environnement –Pôle Eau

2 avenue Grüner CS 90509

42007 SAINT ETIENNE Cedex 1